

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2018

DÉCISION N° 2018 / 100 / CONSULT CITOY EUROPE / 2

**MISSION DE CONSEIL DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
AUX CONSULTATIONS CITOYENNES SUR L'EUROPE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1,
- vu la lettre de mission de Madame Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des Affaires européennes du 17 mai 2018,
- vu sa décision n°2018 / 44 / Consult citoy europ /1, déléguant la réalisation opérationnelle de la mission à Madame Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la CNDP,

Considérant que :

- la Commission a pour mission d'émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public,
- la mission de conseil confiée par Madame la ministre à Madame la Présidente de la CNDP relève bien d'une mission de conseil, d'avis et de recommandations,
- cette mission très lourde nécessite un appui de personnes expérimentées,

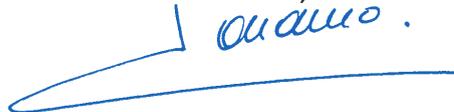
après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission désigne en tant qu'experts deux garants de la CNDP, pour une mission de conseil du secrétariat général aux consultations européennes Madame Isabelle JARRY, et Monsieur Benoît LEGRAND.

La Présidente,



Chantal JOUANNO